

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 décembre 2014

Délibération n° 2014 - 17/12/2014 - 33

*Reconduction du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales
de la Côte-d'Or*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 pour (unanimité) :

le principe de la reconduction du contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or.

Dijon, le 18 décembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement